



Aide juridictionnelle devant le tribunal des commerces?

Par **marinick**, le **02/03/2011** à **17:39**

Bonjour, rn J'ai en court probleme avec mon avocat et l'aide juridictionnelle. rn rn Voilà, je reclamais un remboursement à une entreprise, et pour cela j'ai fait une demande en paiement de sommes devant le tribunal juridictionnel avec mon avocat : pour cela j'ai beneficier de l'aide juridictionnelle totale. rn rn Hors l'entreprise a qui on reclamait a déposé le bilan, et on a fait une declaration de créance. Et aujourd'hui, deux ans apres , nous sommes convoqués devant le juge commissaire parce que la creance est contestée, et mon avocat m'envoie une facture (800€) pour le travail effectué et me reclame 2800€ de plus pour aller se presenter devant le juge commissaire. rn Il m'explique que comme non sommes plus dans le juridictionnel, en fait il a jamais touché l'aide juridictionnelle et il vient de s'apercevoir qu'il a jamais rien facturé! rn Alors voilà je voudrais savoir si devant le tribunal des commerces l'aide juridictionnelle disparaît? Moi je pense qu'il l'a touché puisqu'il a entamé une procédure devant le tribunal juridique. rn si quelqu'un peut m'éclairer merci beaucoup